

Rôle de la séance publique du 02/09/2024 à 14h00**Présidente** : Madame la Présidente BUFFET**Assesseurs** : Madame MONTES-DEROUET et Monsieur DIAS**Greffier** : Madame LE REOUR**RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN****01) N° 2202416****RAPPORTEUR : M. DIAS**

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Défendeur Mme K Fanta

Me HAMDI

Recours du Ministre de l'intérieur contre le jugement n° 2114358 du 4 juillet 2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, sur la demande de Mme Fanta K épouse F, représentante légale de Mme Fanta B, annulé la décision implicite née le 4 décembre 2021 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours contre la décision du 27 septembre 2021 des autorités consulaires françaises à Abidjan refusant de délivrer à Fanta B un visa de long séjour en qualité de mineure à scolariser.

02) N° 2203485**RAPPORTEUR : M. DIAS**

Demandeur Mme S Fatimata

CABINET POLLONO

Mme D Ramatoulaye

CABINET POLLONO

M. D Khouri

CABINET POLLONO

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Requête de Mme Fatimata S contre le jugement n° 2113028 du 7 juin 2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 20 janvier 2021 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours formé contre les décisions du 22 septembre 2020 des autorités consulaires françaises en Mauritanie refusant de délivrer à Ramatoulaye D, Khouri D et Djibi M un visa de long séjour en qualité de membres de famille de réfugiée.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

03) N° 2203627 RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur	Mme K Daye	Me GUERIN
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER	

Requête de Mme Daye K contre le jugement n° 2200298 du 11 juillet 2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 17 mars 2021 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours contre la décision du 27 novembre 2020 des autorités consulaires françaises à Conakry (Guinée) refusant de délivrer à Hawa K un visa de long séjour au titre du regroupement familial.

04) N° 2203797 RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER		
Défendeur	Mme A Najia	Me DUMAZ ZAMORA	
	M. M Mohibullah	Me DUMAZ ZAMORA	

Recours du Ministre de l'intérieur contre le jugement n° 2202923 du 2 novembre 2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, sur la demande de Mme Najia A et M. Mohibullah M , annulé la décision implicite née le 5 mars 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours contre la décision implicite née le 4 janvier 2022 des autorités consulaires françaises à Téhéran (République islamique d'Iran) refusant de délivrer à Mme A un visa de long séjour au titre de la réunification familiale

05) N° 2300066 RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur	Mme N Rinchen Yangzom	Me LE FLOCH
	Mme N Namgyal Dolma	Me LE FLOCH
	Mme N Dolma Tsekyi	Me LE FLOCH
	Mme N Lobsang Tsetso	Me LE FLOCH
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER	

Requête de Mme Rinchen Yangzom N et autres contre le jugement n° 2202577 du 10 novembre 2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes n'a fait que partiellement droit à leur demande tendant à l'annulation de la la décision implicite par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours préalable formé contre les décisions de l'ambassade de France en Inde en date du 27 juillet 2021 rejetant les demandes de visas d'entrée et de long séjour présentées pour M. Bhu Dorji N , Mme Namgyal Dolma N , Mme Dolma Tsekyi N , Mme Lobsang Tsetso N et Mme Lobsang Choekyi N , au titre de la réunification familiale.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

06) N° 2300215 **RAPPORTEUR : M. DIAS**

Demandeur M. D Mamoudou Djibi Me LE FLOCH
Mme W Adama Me LE FLOCH
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Requête de M. Mamoudou Djibi D et autres contre le jugement n° 2203749 du 23 novembre 2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes n'a fait que partiellement droit à leur demande tendant à l'annulation de la décision du 7 juillet 2021 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours contre la décision du 6 août 2019 des autorités consulaires françaises à Dakar (Sénégal) refusant de délivrer à Mme Adama W , à M. Djiby D , à M. Yaya D , à M. Bocar D , à Faty D , à Aïssata D , à Oumar D , à Abdoulaye D et à Alassane D des visas de long séjour au titre de la réunification familiale.

07) N° 2300512 **RAPPORTEUR : M. DIAS**

Demandeur M. M Sahbi Me RODRIGUES DEVESAS
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Requête de M. Sahbi M contre le jugement n° 2205869 du 13 janvier 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours formé contre la décision du 2 février 2022 du consulat de France à Tunis (Tunisie) refusant de lui délivrer un visa de long séjour en qualité de conjoint de ressortissant français.

08) N° 2300629 **RAPPORTEUR : M. DIAS**

Demandeur M. L Béchir Me RODRIGUES DEVESAS
Mme L Cathy Me RODRIGUES DEVESAS
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Requête de M. Béchir L et Mme Cathy P épouse L contre le jugement n° 2205536 du 13 janvier 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a implicitement rejeté le recours formé contre la décision de l'autorité consulaire française à Tunis refusant de délivrer à M. L un visa d'entrée et de long séjour en qualité de conjoint étranger d'une ressortissante française.

09) N° 2301041 **RAPPORTEUR : M. DIAS**

Demandeur M. O Abdesslem Me BOY
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Requête de M. Abdesslem O contre le jugement n° 2206652 du 10 février 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite par laquelle la commission des recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours qu'il a formé contre la décision du consulat général de France à Tunis (Tunisie) du 11 août 2021 refusant de lui délivrer un visa de long séjour en qualité de travailleur salarié.

Rôle de la séance publique du 02/09/2024 à 14h45**Présidente** : Madame la Présidente BUFFET**Assesseurs** : Madame MONTES-DEROUET et Monsieur MAS**Greffier** : Madame LE REOUR**RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN****01) N° 2202432 RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET**

Demandeur Mme N Modestine Abigaëlle Me THOUMINE
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Requête de Mme Modestine Abigaëlle N contre le jugement n° 2201433 du 7 juin 2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 21 janvier 2022 des autorités consulaires françaises à Brazzaville (République du Congo) refusant de lui délivrer un visa de long séjour en qualité d'étudiante.

02) N° 2203006 RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER
Défendeur Mme N Eunice Vanessa Me DAUMONT
M. et Mme D Michel et Martine Me DAUMONT

Recours du Ministre de l'intérieur contre le jugement n° 2200155 du 18 juillet 2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, sur la demande de Mme Eunice Vanessa N et autres, annulé la décision implicite par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre la décision de l'autorité consulaire française à Yaoundé (République du Cameroun) du 4 août 2021 refusant à Mme Eunice Vanessa N la délivrance d'un visa d'entrée et de long séjour, en qualité de descendante à charge de ressortissant français et de ressortissante française.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

03) N° 2203622 RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur	M. et Mme O Adama et Azetou	Me REGENT
	Mme O Awa	Me REGENT
Intervenant	GROUPE D'INFORMATION ET DE SOUTIEN DES IMIGRÉ.ES (GISTI)	CABINET POLLONO
	SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE (SAF)	CABINET POLLONO
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER	

Requête de M. Adama O et Mme Azetou O contre le jugement n° 2201839 du 10 octobre 2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision du 6 octobre 2021 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre les décisions de l'autorité consulaire française à Abidjan (Côte d'Ivoire) refusant de délivrer des visas d'entrée et de long séjour à Awa O , à Abdoulaye O , à Aïcha O et à Amade O en qualité de membres de famille de réfugiée.

04) N° 2204081 RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur	Mme N Dieudonné Marie Desanges	Me SOW
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER	

Requête de Mme Dieudonné Marie Desanges N contre le jugement n° 2204183 du 25 novembre 2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision en date du 3 février 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a confirmé la décision en date du 9 novembre 2021 de l'ambassade de France au Cameroun refusant un visa d'entrée et de long séjour à Nathan Terence N au titre du regroupement familial.

05) N° 2300190 RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER	
Défendeur	M. A Mohamed	EDEN AVOCATS
	Mme F Christine	EDEN AVOCATS

Recours du Ministre de l'intérieur contre le jugement n°2204551 du 23 décembre 2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, sur la demande de M. Mohamed A et Mme Christine F , annulé la décision du 17 février 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours formé contre la décision de l'autorité consulaire française à Tunis du 27 octobre 2021 refusant de délivrer un visa d'entrée et de long séjour à M. Mohamed A en qualité de conjoint étranger de ressortissante française.

06) N° 2300204 RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur	Mme R Manirisoa Marina	Me BELLiard
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER	

Requête de Mme Manirisoa Marina R contre le jugement n° 2202385 du 23 décembre 2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la la décision par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a implicitement rejeté le recours formé contre la décision de l'autorité consulaire française à Tananarive à Madagascar du 28 octobre 2021 refusant de lui délivrer un visa de long séjour en qualité de parent étranger d'un enfant de nationalité française.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

07) N° 2300324

RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur	M.	H	Kalil	SELARL BS2A BESCOU & SABATIER
	Mme	H	Jihane	SELARL BS2A BESCOU & SABATIER

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Requête de M. Khalil H et Mme Jihane D épouse H contre le jugement n° 2206082 du 13 janvier 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision en date du 4 mai 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a confirmé la décision implicite de l'autorité consulaire française à Tunis (Tunisie) refusant un visa d'entrée et de long séjour à M. H au titre du regroupement familial.

08) N° 2300491

RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER			
Défendeur	M.	A	Fulgence Kassi	Me FOKS
	Mme	S	Ida Carine	Me FOKS

Recours du Ministre de l'intérieur contre le jugement n° 2206680 du 10 février 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, sur la demande de M. Fulgence Kassi A et Mme Ida Carine S, annulé la décision implicite née le 4 mai 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre la décision de l'autorité consulaire française à Abidjan (Côte d'Ivoire) refusant de délivrer à l'enfant Kassi Aurélie Emmanuella A un visa de long séjour en qualité d'enfant étranger de ressortissant français.

09) N° 2301464

RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER			
Défendeur	Mme	K	Baby	BROQUET

Recours du Ministre de l'intérieur contre le jugement n° 2209096 du 20 mars 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, sur la demande de Mme Baby K, annulé la décision du 24 mai 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours contre la décision du 18 janvier 2022 des autorités consulaires françaises à Kinshasa (République démocratique du Congo) refusant de lui délivrer un visa de long séjour en qualité de conjointe d'un ressortissant français.

10) N° 2302515

RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Défendeur M. N Ibrahim

BLACHE

Mme A Amina

BLACHE

Recours du Ministre de l'intérieur contre le jugement n° 2211883 du 30 juin 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, sur la demande de Mme Amina A et autres, annulé la décision implicite par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours préalable formé contre les décisions de l'autorité consulaire française en Ethiopie rejetant les demandes de visas d'entrée et de long séjour présentées pour M. Ibrahim N , Ayane Ibrahim N , Mahad Ibrahim N , Nour Ibrahim N , Abokar Ibrahim N , Dagan Ibrahim N et Maryam Ibrahim N au titre de la réunification familiale.

Rôle de la séance publique du 02/09/2024 à 15h30**Présidente** : Madame la Présidente BUFFET**Assesseurs** : Madame MONTES-DEROUET et Monsieur MAS**Greffier** : Madame LE REOUR**RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN**

01) N° 2202869 **RAPPORTEUR : M. MAS**

Demandeur M. B Amine

LAMPIDES & POTIER
AVOCATS

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Requête de M. Amine B contre le jugement n° 1902792 du 7 juillet 2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 2 juillet 2018 par laquelle le ministre de l'intérieur a rejeté sa demande d'acquisition de la nationalité française par la voie de naturalisation, et la décision du ministre de l'intérieur du 27 novembre 2018 rejetant son recours gracieux.

02) N° 2203122 **RAPPORTEUR : M. MAS**

Demandeur M. A Muzaffer

Me ERDEM DEVAUX

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Requête de M. Muzaffer A contre le jugement n° 2001963 du 30 mai 2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 25 novembre 2019 par laquelle le ministre chargé des naturalisations a prononcé l'ajournement à deux ans de sa demande de naturalisation.

03) N° 2203150 **RAPPORTEUR : M. MAS**

Demandeur M. D Islam

Me VIGNERON

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Requête de M. Islam D contre le jugement n° 1909378 du 1er avril 2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la la décision du 27 juin 2019 par laquelle le ministre de l'intérieur a ajourné à trois ans sa demande de naturalisation.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

04) N° 2203236

RAPPORTEUR : M. MAS

Demandeur	M. K Daniel	LEGITIA
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER	

Requête de M. Daniel K contre le jugement n° 1912870 du 13 avril 2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation pour excès de pouvoir de la décision du 14 mars 2019 par laquelle le ministre de l'intérieur a rejeté son recours administratif préalable obligatoire et a opposé l'irrecevabilité à sa demande de naturalisation.

05) N° 2203314

RAPPORTEUR : M. MAS

Demandeur	Mme D Mabarakissa	BA
	Mme K Makoko	BA
Intervenant	M. K Sindou	CABINET POLLONO
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER	

Requête de Mme Mabarakissa D et autres contre le jugement n° 2201146 du 26 septembre 2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision du 10 mars 2021 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre les décisions de l'autorité consulaire française à Abidjan (Côte d'Ivoire) refusant de délivrer un visa d'entrée et de long séjour à M. Namory K , à Lamine K , à Makoko K , à Mohamed K et à Zoumana K en qualité de membres de famille de réfugiée.

06) N° 2300051

RAPPORTEUR : M. MAS

Demandeur	M. O Collins	SCP COUDERC-ZOUINE
	Mme N Blessing	SCP COUDERC-ZOUINE
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER	

Requête de M. Collins O et Mme Blessing N contre le jugement n° 2203324 du 7 novembre 2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision implicite par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre la décision de l'autorité consulaire française à Lagos (Nigéria) refusant de délivrer un visa d'entrée et de long séjour à Mme N en qualité de membre de famille de réfugié.

07) N° 2300202

RAPPORTEUR : M. MAS

Demandeur	M. D Babacar	SENAH KOFFI
	M. D Abdoul	SENAH KOFFI
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER	

Requête de M. Babacar D et M. Abdoul D contre le jugement n°s 2202998 , 2202999 du 15 novembre 2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leurs demandes tendant à l'annulation de la décision de l'autorité consulaire française à Dakar rejetant leurs demandes de délivrance d'un visa d'entrée en France au titre de la réunification familiale.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

08) N° 2300224

RAPPORTEUR : M. MAS

Demandeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Défendeur M. D Aboubacar
 M. D Daouda

Me LE FLOCH
Me LE FLOCH

Recours du Ministre de l'intérieur contre le jugement n° 2203827 du 28 novembre 2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, sur la demande de M. Aboubacar D et M. Daouda D , annulé la décision du 15 septembre 2021 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre la décision de l'ambassade de France en Guinée et en Sierra Leone refusant de délivrer un visa d'entrée et de long séjour à M. Daouda D en qualité de membre de famille de réfugié.

09) N° 2300245

RAPPORTEUR : M. MAS

Demandeur M. D Ousmane
 Mme D Diaynaba
 Mme D Kardjatou

Me ALLIX
Me ALLIX
Me ALLIX

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Requête de M. Ousmane D et autres contre le jugement n° 2203736 du 26 décembre 2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision du 25 mars 2021 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre les décisions de l'ambassade de France en Mauritanie refusant de délivrer des visas d'entrée et de long séjour à Mmes D au titre de la réunification familiale.

10) N° 2300286

RAPPORTEUR : M. MAS

Demandeur M. K Sindou
 Mme K Makoko
 M. K Namory

CABINET POLLONO
CABINET POLLONO
CABINET POLLONO

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER

Requête de M. Sindou K et autres contre le jugement n° 2201146 du 26 septembre 2022 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision du 10 mars 2021 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre les décisions de l'autorité consulaire française à Abidjan (Côte d'Ivoire) refusant de délivrer un visa d'entrée et de long séjour à M. Namory K , à Lamine K , à Makoko K , à Mohamed K et à Zoumana K en qualité de membres de famille de réfugiée.